

tion de la paroisse de Saint-Etienne, se trouvait avant la révolution un gros bourg récemment élevé au rang de succursale, et qui s'appelait la Ricæarie. Il fut compris d'abord dans la commune de Valbenoîte, érigée vers 1791 ; mais ayant pris successivement une certaine importance, on songea à l'en détacher pour l'ériger en commune distincte. En 1842, la population de ce bourg s'élevait déjà à 2,000 âmes ; il possédait une église, un presbytère, des écoles publiques, etc. Une ordonnance royale, en date du 22 juillet 1843, le fit chef-lieu d'une commune dont le territoire fut pris sur celles de Valbenoîte, Beaubrun(ou Montaud), Saint-Genest-Malifaux et Ghambon-Feugerolles. La création de cette nouvelle commune modifia le territoire de trois cantons : celui de Chambon-Feugerolles, auquel elle fut attribuée, et ceux de St-Genest et de Saint-Etienne dont elle enleva quelques parties.

*Le Coteau* était une section de la commune de Parigny et absorbait tous les revenus de celle-ci par suite de ses habitudes urbaines. En effet le Coteau n'est, à proprement parler, qu'un des faubourgs de Roanne. Chose singulière, ce fut Parigny qui demanda la division, se voyant dominé et ruiné par le Coteau. Ce dernier, au contraire, craignant d'être un jour absorbé par la ville de Roanne, qui le demandait depuis longtemps, protestait contre la division. Pour satisfaire tout le monde, on attribua au Coteau un territoire assez étendu pour rendre la réunion à Roanne difficile, et on y établit une police active, que nécessitait la proximité de Roanne. Cette ville se plaignait en effet que le Coteau fût un refuge assuré pour tous les malfaiteurs qui avaient à redouter l'œil de ses agents de police. La création de la commune